



SAINT GEORGES D'HURTIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023 DE LA COMMUNE DE SAINT GEORGES D'HURTIERES

PROCES-VERBAL établi suivant l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 16 juin 2023

Nombre de Conseillers :
Afférents au Conseil : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Absents excusés : 3
Ont donné pouvoir : 1
Votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, et le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André BRUNET, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUET.

Présents : Mesdames Joselyne BOLLON, Sandrine BUET, Aurore COMBET et Véronique VELASCO et Messieurs Denis DURUISSEAUX, Daniel BOUVIER et Thierry PASCAL.

Absents excusés : Messieurs Yannick GERBAUD, Jonathan SEMILLON et Clément BERLIOZ.

Procuration : Monsieur Yannick GERBAUD à Monsieur Jonathan SEMILLON (à partir de 20h21).

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le Procès-verbal de la séance du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-28 – LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rappelle les projets en cours qui justifient le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000€ pour une année supplémentaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 150 000€ pour une durée de 1 an et accepte les conditions tarifaires proposées par le CREDIT MUTUEL.

2023-29 – TAXE D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal les conditions d'application de la taxe d'aménagement sur le territoire communal telles que décidées par l'assemblée délibérante le 09/12/2022.

Il fait part des réflexions menées par les commissions municipales afin de faire évoluer cette taxe eu égard aux investissements en cours ou à venir et aux équipements publics à destination des habitants.

Monsieur le Maire rappelle également que les coûts de raccordement ou de renforcement électrique ne sont pas financés par ENEDIS lors de la construction des nouvelles habitations mais de plus en plus souvent par la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la taxe d'aménagement due sur les constructions nouvelles en fixant son taux à 4% sur l'ensemble du territoire à compter du 01/01/2024.

2023-30 – AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT DES GUILLES A LA MINIERE – PROJET DE CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR STEPHANE BUET

Rapporteur : Le Maire.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations précédentes dans ce dossier visant d'une part à céder les parcelles B 634, B 635, B 638 et B 3015 au prix de 2 000€ à Monsieur Georges BUET et d'autre part à céder à Mr Stéphane BUET la portion de chemin rural déclassé (suite à l'enquête publique) située entre les parcelles B 634 et B 635, et formant une emprise de 212 M2, au prix de 834€.

Monsieur le Maire indique que, à la demande du notaire, il est souhaitable de regrouper dans une délibération unique les deux volets de cette opération et de ne désigner qu'un seul acquéreur, à savoir Mr Stéphane BUET.

Le Conseil Municipal, par 1 NPPV (S. BUET) et le reste POUR, approuve l'opération telle que proposée et désigne Monsieur le Maire pour représenter la commune dans l'acte.

2023-31 – AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS WILLEBOIS

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET présente au Conseil Municipal la proposition de mettre en vente la parcelle communale B 517 située au lieudit Chardon d'une superficie de 1 181 M2 composée de bois taillis et située en zone N du PLU.

Elle indique que Mme Claire WILLEBOIS s'est portée acquéreur et souhaite également la cession la parcelle B 504 d'une superficie de 369 M2, composée également de bois et située également en zone N du PLU.

Compte tenu que ces deux parcelles ne présentent pas d'enjeux particulier pour la commune, le Conseil Municipal, approuve la cession des parcelles concernées au prix total de 930€.

Arrivée de Monsieur Jonathan SEMILLON à 20h21

Présents : 9

Votants : 10

2023-32 – AFFAIRES FONCIERES : PROJET DE CESSION DE TERRAINS AUX CONSORTS ARIBAUD

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET présente au Conseil Municipal la demande de Mr Ludovic ARIBAUD d'acquérir une portion de la parcelle communale B 2719 située au lieudit Chardon d'une superficie de 975 M2. Elle indique que cette parcelle correspond en grande partie à l'assiette

de la voirie communale mais possède également à son extrémité un vieux cabanon à proximité de la propriété de Mr ARIBAUD. C'est cette portion de parcelle d'une superficie de 10 M2 environ qui fait l'objet de la demande d'achat.

Compte tenu que ce terrain ne présente pas d'enjeu particulier pour la commune, le Conseil Municipal, approuve sa cession à Mr ARIBAUD au prix de 1 200€.

2023-33 – MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL présente au Conseil Municipal le projet porté par Mr Jérôme LOYET et Mme Vanessa ESTRADA relatif à l'installation d'Habitations Légères de Loisirs (HLL) au lieu-dit La Minière. Il indique que le PLU en vigueur depuis 2019 ne permet pas de concrétiser ce projet sans être modifié. Une procédure de modification simplifiée est donc envisagée afin de reclasser le parc du Grand Filon prévu pour cet aménagement d'une zone A en zone N.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de lancer une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément au code de l'urbanisme.

2023-34 – CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) : BAIL DE LOCATION

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rappelle au Conseil Municipal sa décision du 09 décembre 2022 donnant un avis favorable à la création d'une MAM sur la commune et donnant un accord de principe pour la location d'un local à la Ferme Pillet pour l'exercice de cette activité.

Compte tenu des travaux en cours, une ouverture à la rentrée des classes de septembre semble envisageable et un bail locatif doit donc être proposé à l'association créatrice de la MAM.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ce projet compte tenu du nombre important de demandes de garde d'enfants sur le territoire et d'un manque d'assistantes maternelles d'une part, et de l'objectif assumé de maintenir ouverte la 4^{ème} classe de l'école.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bail locatif proposé à l'association fixant le montant du loyer à 300€ hors charges (électricité, eau, etc...).

2023-35 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTI FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement d'un espace multi fonctionnement à Rochebrune, des travaux non prévus au marché initial ont été rendus nécessaires liés à l'utilisation d'un brise roche de manière importante et au drainage du terrain notamment.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au marché de travaux proposé d'un montant de 3 700€ HT et portant ainsi le montant du marché à 129 788€ HT (+ 2.93%).

Après avoir présenté les équipements prévus, Monsieur le Maire exprime sa satisfaction que ce projet ait été subventionné à près de 60%.

2023-36 – VOIRIE COMMUNALE : CLASSEMENT DES VOIES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Rapporteur : Monsieur Daniel BOUVIER.

Daniel BOUVIER rapporte au Conseil Municipal l'importance de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale et présente deux portions de voies pour lesquelles un classement est envisagé :

- L'intégration dans la voirie communale de la voie privée desservant le lotissement la Combe et appartenant à l'ASL du Lotissement La Combe.
- La rectification d'une erreur commise lors du classement de la voirie communale en 2009 en intégrant la VC N°6.3 dite « impasse sous le rocher » pour une longueur de 55m (selon le plan) ou 100m selon les autres documents de l'époque. Cette voie s'appelle désormais « l'impasse des angrêtes ».

Monsieur le Maire indique que des discussions avec les riverains du hameau du Rocher ont eu lieu afin de rappeler notamment l'importance de conserver une place de retournement au centre du hameau. Il fait part également de la volonté de la commune de poursuivre les discussions avec l'ASL du Lotissement la Combe afin de garantir l'ouverture du chemin piétonnier traversant le lotissement à l'ensemble des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le classement des voies proposées dans la voirie communale.

2023-37 – CESSION DE L'ANCIENNE CANTINE ROULANTE

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rapporte au Conseil Municipal la proposition de la commission de céder l'ancienne cantine roulante non utilisée par les services communaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession de l'ancienne cantine roulante au prix de 2 400€.

2023-38 – CESSION DE MATERIEL

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX rapporte au Conseil Municipal que les services techniques n'ont pas l'utilité de 2 jeux de 2 pneus de tracteur dont l'usure ne permet plus de garantir la sécurité du personnel et du matériel.

Il indique que ces pneus n'étant pas encore totalement usés, ils peuvent donc intéresser des particuliers et fait part de la proposition de la commission de céder ces matériels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession du matériel suivant :

- | | |
|--------------------------------|------|
| ○ 2 pneus Firestone 340/85/R28 | 180€ |
| ○ 2 pneus 460/85/R34 | 250€ |

2023-39 – TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry PASCAL.

Thierry PASCAL rappelle au Conseil Municipal l'obligation de voter les tarifs de l'assainissement 1 an avant leur application à partir du 1^{er} juillet de chaque année.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs de l'assainissement applicables pour la période 2024-2025 qui restent donc les suivants :

- | | |
|----------------|----------|
| • Abonnement | 60.00€ |
| • Consommation | 0.75€/M3 |

2023-40 – TARIFS DU GRAND FILON

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO présente au Conseil Municipal les tarifs du Grand Filon pour la saison 2023 proposés par la Directrice du site minier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs tels que proposés.

2023-41 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON présente au Conseil Municipal les propositions de modification des conditions de location des salles communales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs et les nouvelles conditions de mise à disposition des salles communales tels que proposés.

Ces tarifs seront mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune.

2023-42 – TARIFS DES GITES COMMUNAUX

Rapporteur : Madame Véronique VELASCO.

Véronique VELASCO rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des gîtes communaux n'ont pas été révisés depuis 2022 et fait part des propositions de la commission.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs sont en légère augmentation afin de tenir compte d'une part de l'augmentation des prix de l'énergie et d'autre part de la mise à disposition du nouveau terrain de jeux à proximité du gîte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs et les nouvelles conditions de location des gîtes communaux tels que proposés.

Ces tarifs seront mis en ligne prochainement sur le site internet de la commune.

2023-43 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Jonathan SEMILLON.

Jonathan SEMILLON rapporte au Conseil Municipal les propositions de subventions aux associations au titre de 2023. Il rappelle qu'une enveloppe budgétaire de 2 000€ a été votée lors du BP 2023.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser au titre de l'année 2023 les subventions de fonctionnement suivantes :

ASSOCIATION	ACTIVITE	LOCALISATION	SUBV VOTEE 2023
ANCIENS COMBATTANTS ST GEORGES D'HURTIÈRES		SGH	200.00 €
ACCA ST GEORGES D'HURTIÈRES	Chasse	SGH	600.00 €
AMICALE DES PÊCHEURS DE L'ARC	Pêche à la ligne	VAL D'ARC / LA CHAMBRE	100.00 €
LES DJOUDJALINLINS	Animations fête de la musique	SGH	500.00 €
RÉGUL' MATOUS	Stérilisation chats errants	ST JEAN DE MAURIENNE	100.00 €
USCAB FOOT	Association sportive	VAL D'ARC	200.00 €
ECHO DE CHARBONNIERE	Musique	VAL D'ARC	300.00€
ASSOCIATION LA VIE POUR EUX	ANIMATIONS EHPAD	VAL D'ARC	100.00 €
MONTANT TOTAL			2 100.00 €

Monsieur le Maire rappelle que les demandes de subventions doivent être transmises à la commune par les associations avant le 1^{er} février de l'année afin d'être prise en compte pour le vote du budget. Il indique par ailleurs, que la subvention à l'ACCA (association de chasse) correspond à la contrepartie de l'entretien des sentiers effectué, que la subvention aux djoudjalinlins correspond à l'organisation de la fête de la musique 2023 et que la subvention à l'écho de Charbonnière s'inscrit dans le cadre de la participation de la fanfare à la cérémonie du Plan du Bourg.

2023-44 – RENOVATION DE LA SALLE DES FETES : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la salle des fêtes située au rez de chaussée du bâtiment mairie dont le démarrage pourrait être envisagé au cours de l'année 2024.

Les études sont en cours de finalisation mais le cout de ce projet est estimé à 348 820.00€ HT, soit 418 344.00€ TTC, hors frais de maitrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce projet auprès du département et de l'Etat et rappelle que la région Auvergne Rhône-Alpes a déjà donné son accord pour le financement de ce projet à hauteur de 45 000€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de rénovation de la salle des fêtes tel que présenté pour un montant de 348 820.00€ HT, soit 418 344.00€ TTC hors frais de maitrise d'œuvre et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Savoie et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux.

Thierry PASCAL précise que la surface de la salle devrait être de 130M2 environ permettant l'accueil d'une centaine de personnes.

Monsieur le Maire indique que ce projet de rénovation permettra de réaliser des économies de l'ordre de 35% compte tenu de la mise aux normes du bâtiment et de son isolation.

2023-45 – ANIMATION ESTIVALE AU GRAND FILON : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal la proposition de la Directrice du Grand Filon d'organiser une soirée « entre ombres et lumières » le mardi 1er août 2023.

Il s'agit d'une animation sur le thème de la lumière pour « mettre en lumière » les différents modes d'éclairage à travers les âges, dans la vie quotidienne comme dans la mine.

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ce projet auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes dont le cout est estimé à 16 666€ HT soit 20 000€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'animation estivale tel que proposé et sollicite l'aide la plus élevée possible de la région Auvergne Rhône Alpes pour l'organisation de cette manifestation.

2023-46 – RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Denis DURUISSEAUX.

Denis DURUISSEAUX fait part au Conseil Municipal que des travaux de restauration du monument aux morts situé à l'intersection entre la route du Fer et la route du Reposet sont nécessaires. Les travaux sont estimés à 13 551€ HT soit 16 261€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de restauration tel que proposé et sollicite l'aide la plus élevée possible de la région Auvergne Rhône Alpes et de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le maire rappelle que ces travaux pourraient être effectués en 2024 à l'occasion de la commémoration des 80 ans du massacre du plan du Bourg et de l'incendie de Saint Georges d'Hurtières.

2023-47 – CONTRAT VERT ET BLEU BELLEDONNE : CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE SAVOIE POUR LA PLANTATION D'UNE HAIE AU PLAN DU BOURG

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET rapporte au Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Belledonne (CVB) signé en 2021 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Départements de l'Isère et de Savoie et l'Espace Belledonne, des actions de restauration de la continuité écologique sont mises en œuvre.

Elle indique que le CEN Savoie s'est engagé dans ce CVB en co-maîtrise d'ouvrage avec Arthropologia pour améliorer la connaissance et l'habitat des abeilles sauvages, domestiques et des autres pollinisateurs. Ainsi, la plantation de haies en faveur des pollinisateurs est inscrite au CVB.

Il est proposé que, dans le cadre des aménagements déjà entrepris au plan du Bourg (agroforesterie), la commune participe à cette action en proposant la plantation de haies sur la parcelle A 415 au lieudit le Plan du Bourg

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de plantation de haie tel que présenté et autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire précise que ce projet ne demandera aucune participation financière de la commune.

2023-48 – CONVENTION AVEC LE CDG73 RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO).

Rapporteur : Madame Joselyne BOLLON.

Joselyne BOLLON rapporte au Conseil Municipal l'obligation des collectivités de mettre en place une procédure de médiation préalable obligatoire pour la résolution des litiges de la fonction publique et de certains litiges sociaux. Elle indique que cette mission constitue désormais une mission obligatoire des centres de gestion qui l'assurent, à la demande des collectivités et établissements publics, dans le cadre de la signature d'une convention d'adhésion à cette mission. Les employeurs locaux restent par conséquent, libres d'y adhérer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au dispositif proposé par le CDG73 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2023-49 – VENTE D'EAU

Rapporteur : Monsieur Daniel BOUVIER.

Daniel BOUVIER rapporte au Conseil Municipal qu'un ancien réservoir situé au lieudit Froide Fontaine n'est plus utilisé pour l'alimentation en eau potable de la commune mais continue de capter de l'eau.

Il indique que cette eau est utilisée par les services techniques pour des opérations de nettoyage de matériel ou d'arrosage des fleurs et par les services du SDIS.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité de vendre une partie de cette eau non potable pour certaines activités comme les agriculteurs par exemple.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la vente de cette eau non potable aux acteurs économiques qui en feraient la demande et approuve la vente d'eau au GAEC du Villaret pour la saison estivale sur la base d'un forfait illimité au prix de 200€/an.

2023-50 – INDEMNITE DE STAGE

Rapporteur : Madame Aurore COMBET.

Aurore COMBET informe le Conseil Municipal que la régie municipale LE GRAND FILON a accueilli Melle Louanne DELANNOY, lycéenne en seconde au lycée Paul HEROULT, en qualité de stagiaire dans le cadre de ses études liées aux métiers de la relation client.

Compte tenu du travail effectué durant ce stage de 15 jours contribuant au démarrage de la saison du site minier, il est proposé de lui verser une indemnité de stage d'un montant de 150€.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour le versement d'une indemnité de stage d'un montant de 150€ à Melle Louanne DELANNOY au titre du stage effectué au Grand Filon du 22/05 au 09/06/2023.

Monsieur le Maire souligne le travail effectué par cette stagiaire en début de saison.

2023-51 – AUTORISATION DE SUPPRIMER DES DOCUMENTS DU FOND DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Madame Sandrine BUET.

Sandrine BUET rappelle au Conseil Municipal que le désherbage est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Elle fait part de la demande d'autorisation des bénévoles de la bibliothèque pour organiser une opération de désherbage visant à trier les ouvrages afin de conserver un service public attractif et répondant aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, le déclassement des documents provenant de la bibliothèque intercommunale tel que proposé par les bénévoles et approuve le don ou la destruction des documents ainsi déclassés.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour remercier le travail de tous les bénévoles de la bibliothèque qui permettent ainsi d'assurer un service de lecture à la disposition de la population et des enfants de l'école.

2023-52 – PERSONNEL DU GRAND FILON

Rapporteur : Monsieur Le Maire.

Monsieur Le Maire rapporte au Conseil Municipal la proposition de la Directrice du Grand Filon, de modifier la délibération N°2023-13 du 24 mars 2023 relative au personnel du Grand Filon.

En effet, compte tenu des besoins, il est proposé de créer 2 emplois saisonniers à temps non complet à raison de 17.5H00 hebdomadaires en lieu et place des deux emplois à temps complet prévus initialement ainsi que 5 emplois d'agent vacataire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la création des emplois correspondants.

Monsieur le Maire souhaite rappeler par ailleurs que l'avenir du Grand Filon reste incertain et que son ouverture reste conditionnée aux participations financières extérieures telles que la communauté de communes par exemple et à l'émergence de projets innovants tels que les habitats insolites à la Minière qui permettraient ainsi de partager les coûts de fonctionnement du site.

S'agissant plus précisément du personnel du Grand Filon, Monsieur le Maire remercie tout d'abord Mme Laetitia LEONARD d'avoir accepté dans l'urgence de reprendre la direction du Grand Filon et souligne ensuite l'importance de pouvoir compter sur des agents vacataires afin de donner plus de souplesse à l'organisation des visites du public.

QUESTIONS DIVERSES

Une discussion s'engage sur la gestion de l'eau potable par le SIAEP et les travaux qui doivent être menés par le syndicat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 46.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Fabien TEXIER interroge la municipalité à propos de la location payante du chapiteau à l'association du sou des écoles alors que cette location est gratuite pour d'autres associations qui ont participé financièrement à l'acquisition de cet équipement.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition du chapiteau date de 2005 et que son cout total d'un montant de 5 000€ a été partagé de la manière suivante :

- Commune de SGH : 2 600€
- Association des anciens combattants 500€
- Association des amis du four à pain 500€
- Association de l'Eco Musée 700€
- Comité des fêtes 700€

Il était convenu à l'époque, par convention, que les associations mentionnées ci-dessus pourraient ainsi bénéficier de la location gratuite du chapiteau pour l'organisation de leurs manifestations. Rien n'avait été prévu pour les autres associations.

Lors de cette séance du Conseil Municipal, les conditions de location des salles communales, y compris le chapiteau, ont donc été rediscutées et il a été décidé que cette location serait payante pour les autres associations communales mais aussi que les associations extérieures à la commune ne pourraient pas prétendre à utiliser cet équipement, sauf celles à but intercommunal de type AACA ou autre.

S'agissant du sou des écoles, et compte tenu qu'il s'agit d'une association à part dont le but est de permettre de financer des activités ou des déplacements pour les enfants scolarisés, il n'est pas non plus prévu de facturer cette mise à disposition du chapiteau.

La gratuité du chapiteau est également élargie à l'association des djoudjalinlins qui ont participé financièrement (3 000€ de fournitures) et bénévolement à la rénovation du bar de la place des associations.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que toutes les associations communales ont été invitées à tenir un stand à l'occasion de la récente vogue de Saint Georges d'Hurtières, manifestation qui aurait permis de générer quelques recettes pour l'association.

Le sou des écoles a répondu défavorablement à cette proposition par manque de bénévoles disponibles, ce que regrette la municipalité.

Laetitia LEONARD rappelle que le sou des écoles organise des actions et des manifestations dans le but de diminuer le cout des sorties scolaires pour les parents mais aussi pour les collectivités lorsqu'une participation leur est demandée.

Fait et délibéré à Saint Georges d'Hurtières le 23 juin 2023.

Procès-verbal adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 09 octobre 2023.

Le Maire
André BRUNET



la secrétaire de séance
Sandrine BUET

